

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT**

L'an deux mille dix-neuf, le 6 juin à 20h30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul DEBAR, maire.

Date de convocation : 27/05/2019

Présents : BENAC-BERGON-DEBAR-FERRANT-JOUVES-MANRIQUE-TOISSANDIE-VERGNE-VINCENT. Mr VESSIO Pierre- COURTIOL Claude excusés

Secrétaire de séance : Florence TOISSANDIE-VERGNE.

Objet : restauration de la chapelle du Rosaire de l'église du bourg.

Dans un premier temps le retable a été démonté par l'entreprise SARL ACCRA/SENSALONE 66130 ILLE SUR TÊT et à ce jour toujours en restauration.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics (issu du décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

Le montant des travaux s'élève à 57 709.88 € H.T

Le maire propose le plan de financement suivant :

- ETAT 25%	14 427 .47 €
- CONSEIL REGIONAL 20%	11 541.97 €
- CONSEIL DEPARTEMENTAL 20%	11 541.97 €
- Association :	20 198.48 €
TOTAL	57 709.88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le marché correspondant ainsi que toute décision concernant ses avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le maire,

Raoul DEBAR

Reçu en Préfecture le 07/06/2019

Notifié et publié le 07/06/2019

